## **DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE DREUX

## **DÉCISION N°DEC2023-081**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ** 

Concession n°: 13236 Situation: Cimetière BILLY

Division: 7 / Carré: C / Allée: 1 - Empl: 11

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 8,

VU la délibération n°DEL2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

**VU** la demande présentée par Madame CHENAIS Anne-Sophie domiciliée, 1116 Château de la Busquière 32220 Montadet mandataire de Monsieur CHENAIS Jean-Pierre domicilié place Mésirard, 28100 Dreux, et désirant obtenir le renouvellement de la concession **n°6250** dans le Cimetière BILLY pour une durée de 50 ans.

## DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 31 août 2025 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 30 août 2075 pour une durée de cinquante ans.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/11 du 21 février 2023

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>.

Fait à Dreux, le '- 9 JUIN 2023

Document certifié exécutoire après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le Notification ou affichage le Pour le Maire,

L'Adjointe au Maire, Mariam CISSÉ

1 501 Berger-Levrau\t (1012)